

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 906

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 71 BIS AA

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.